



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES SOURCES

VILLE DE DANVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES SOURCES

VILLE DE DANVILLE

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le 11^e jour du mois de **janvier** de l'an **2024**, à **18h30**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

Présences :

Mairesse : Madame Martine Satre
Conseiller no 1 : Madame Chantal Cantin
Conseiller no 2 : Monsieur Pierre Jr. Grimard
Conseiller no 3 : Monsieur Richard Lefebvre
Conseiller no 4 : Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller no 5 : Monsieur Daniel Pitre

Absence :

Conseiller no 6 : Monsieur Gaétan Nadeau

Est aussi présente, Madame Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la présente séance.

L'avis de convocation a été donné le 22 décembre 2023, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **18 h 30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20240111-01

2 Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu par les conseillers présents*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20240111-01 2 Adoption de l'ordre du jour

3 DOSSIERS À TRAITER

20240111-02 3.1 Règlements d'emprunts 55-2005, 166-2017, 169-2017, 171-2017, 150-2015 & 181-2018 - Émission de billets par appel d'offres public

20240111-03 3.2 Adjudication du contrat de refinancement des règlements d'emprunts 55-2005, 166-2017, 169-2017, 171-2017, 150-2015 & 181-2018

PÉRIODE DE QUESTIONS

20240111-04 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 DOSSIERS À TRAITER

20240111-02

3.1 Règlements d'emprunts 55-2005, 166-2017, 169-2017, 171-2017, 150-2015 & 181-2018 - Émission de billets par appel d'offres public

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Danville souhaite emprunter par billets pour un montant total de **1 448 000 \$** qui sera réalisé le 18 janvier 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
55-2005	336 000 \$
166-2017	94 400 \$
169-2017	320 900 \$
169-2017	138 100 \$
171-2017	179 400 \$
181-2018	204 100 \$
150-2015	175 100 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 169-2017 et 150-2015, la Ville de Danville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 janvier 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 janvier et le 18 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	173 800 \$	
2026.	183 500 \$	
2027.	193 900 \$	
2028.	204 300 \$	
2029.	215 900 \$	(à payer en 2029)
2029.	476 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 169-2017 et 150-2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 janvier 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

3.2 Adjudication du contrat de refinancement des règlements d'emprunts 55-2005, 166-2017, 169-2017, 171-2017, 150-2015 & 181-2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 janvier 2024, au montant de 1 448 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 - CAISSE DESJARDINS DES SOURCES

173 800 \$	4,65000 %	2025
183 500 \$	4,65000 %	2026
193 900 \$	4,65000 %	2027
204 300 \$	4,65000 %	2028
692 500 \$	4,65000 %	2029
Prix : 100,00000	Coût réel : 4,65000 %	

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

173 800 \$	4,71000 %	2025
183 500 \$	4,71000 %	2026
193 900 \$	4,71000 %	2027
204 300 \$	4,71000 %	2028
692 500 \$	4,71000 %	2029
Prix : 100,00000	Coût réel : 4,71000 %	

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

173 800 \$	5,05000 %	2025
183 500 \$	4,75000 %	2026
193 900 \$	4,55000 %	2027
204 300 \$	4,45000 %	2028
692 500 \$	4,40000 %	2029
Prix : 98,91000	Coût réel : 4,79856 %	

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SOURCES est la plus avantageuse;

Il est proposé par Chantal Cantin

Appuyé par Daniel Pitre

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Ville de Danville accepte l'offre qui lui est faite de **CAISSE DESJARDINS DES SOURCES** pour son emprunt par billets en date du 18 janvier 2024 au montant de **1 448 000 \$** effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 55-2005, 166-2017, 169-2017, 171-2017, 181-2018 et 150-2015. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Benoît Dionne	Taxation Fermeture CBA Parc éolien
Ricky Bushey	Taxation Règlement d'emprunt – infrastructures 2023
Guy Champoux	Taxation Stationnement au carré
Michel Mayette	Taxation
Céline Ducharme	Entretien quotidien Chemin Campagne

20240111-04

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Cantin

QUE la présente séance soit levée à 19h27.

ADOPTÉE

Martine Satre
Mairesse

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et greffière

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Martine Satre
Mairesse